

CHAPITRE VII

Réorganisation financière. — Illusions du gouvernement impérial. — M. Budin. — Décrets du 21 mai. — Effets déplorables de ces décrets. — Juarez quitte Mexico. — Ordre du général Forey au général Bazaine pour l'occupation de Mexico. — Le général Salas. — Entrée des Français dans Mexico (5 juin). — Proclamation du général Forey (12 juin). — Organisation des pouvoirs publics. — Décret du 16 juin. — Lettre confidentielle de l'Empereur du 1^{er} novembre 1862. — Décret du 18 juin. — Nomination des membres de la Junte supérieure de gouvernement. — Triumvirat : le général Almonte, Mgr Labastida, le général Salas. — Suppléants. — Réunion des notables. — Vote de cette assemblée. — Adoption de la forme monarchique. — Remerciements à l'Empereur des Français. — La Régence. — Nouvelles de France. — Le général Forey élevé à la dignité de maréchal. — Rappel de M. de Saligny. — Lettre de l'Empereur au général Bazaine (30 juillet 1863).

L'Empereur n'apprit l'entrée des troupes françaises dans Puebla que le 10 juin. Le 12, il adressa ses félicitations au commandant en chef. Convaincu que le pays presque entier, délivré maintenant de la peur que lui causaient Juarez et son armée, allait acclamer l'intervention et se prononcer pour l'établissement d'une monarchie, Napoléon III insistait pour laisser la parole aux Mexicains et il entrevoyait déjà les résultats les plus brillants :

Notre but, vous le savez, n'est pas d'imposer aux Mexicains un gouvernement contre leur gré, ni de faire servir nos succès au triomphe d'un parti quelconque.

Je désire que le Mexique renaisse à une vie nouvelle et que, bientôt régénéré par un gouvernement fondé sur la volonté nationale, sur les principes d'ordre et de progrès, sur le respect du droit des gens, il reconnaisse, par des relations amicales, devoir à la France son repos et sa prospérité.

Il importait également de ne pas perdre de vue le premier prétexte invoqué pour l'intervention : les indemnités à payer à nos nationaux. De plus, à ces indemnités étaient venues s'ajouter les sommes énormes dépensées pour l'expédition. Le gouvernement qui avait demandé ces crédits, aussi bien que le Corps législatif qui les avait votés, comptait sur la richesse qu'il est d'usage d'attribuer aux pays lointains pour en obtenir le remboursement avec usure. Il semble si simple à nos sociétés régulièrement organisées d'établir l'ordre chez toutes les nations, et par l'ordre d'arriver à leur donner une admirable prospérité, que personne ne doutait que promptement le Mexique ne trouvât dans les revenus plus élevés de ses douanes les millions nécessaires pour acquitter sa dette envers la France.

Cette pensée, l'Empereur l'avait au plus haut point, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la lecture des lettres et instructions envoyées au général Forey, dont voici quelques passages¹.

1. Nous les reproduisons d'après la copie même qui en a été faite par ordre du général Forey pour son successeur, et sur laquelle se trouve la note suivante : « Ces extraits m'ont été donnés

Dès le 30 janvier 1863, Napoléon III écrivait au général Forey :

Quand vous serez à Mexico, une des premières questions sera de rétablir l'ordre dans les finances, car cela nous permettra, sans surcharger le pays, de nous payer nos indemnités. D'après les renseignements que j'ai, les revenus ordinaires au Mexique, en temps ordinaire, sont de 50 millions de piastres, soit 250 millions de francs, et comme l'administration du Mexique peut amplement être payée avec 20 millions de piastres ou 100 millions de francs, il y aurait donc tous les ans une réserve de 150 millions de francs avec lesquels il sera possible non seulement de nous payer les frais de guerre, mais encore de faire les bases d'un emprunt qui pourra aider à la régénération du pays...

Le 14 février il disait encore :

Il sera essentiel de bien organiser la perception des douanes qui est le principal revenu du pays...

Est-il besoin de dire que la réalité contredisait toutes ces espérances ? Les renseignements envoyés à l'Empereur ressemblaient assez à ceux qu'on trouve dans les prospectus de sociétés financières en formation. On prend, pour base des calculs, des données vraisemblables, possibles même, mais hypothétiques, et, en présentant savamment les chiffres, on arrive à des résultats merveilleux. Il est certain qu'un pays, cinq fois grand comme la France, renfermant de nombreuses mines d'or et d'argent dans son sol,

par M. le maréchal Forey lorsqu'il me remit le commandement en chef le 1^{er} octobre 1863. — Maréchal Bazaine. »

jouissant sur sa plus grande étendue d'un climat merveilleux pour l'agriculture, offrant par ses ports de l'océan Pacifique et par ceux de l'océan Atlantique des débouchés excellents aussi favorables à l'importation qu'à l'exportation, et par là capables d'alimenter un commerce actif, il est certain qu'un pays, dans ces conditions, pouvait donner facilement un revenu de 250 millions de francs.

Il est certain d'autre part que le Mexique n'avait pas les charges des nations européennes, forcées par les nécessités de bon voisinage à entretenir des armées considérables et à se ruiner dans les travaux de défense incessamment renouvelés. Avec 100 millions de francs, l'administration pouvait être largement payée, et jamais elle n'a coûté une somme aussi forte. Mais l'illusion consistait à croire que ces résultats pouvaient être acquis en quelques mois, et surtout qu'ils pouvaient être acquis par ce fait seul que l'armée française occuperait Puebla et Mexico !

Sur ce point encore, il faut en revenir à la même constatation, que notre gouvernement n'était pas mieux renseigné au point de vue économique qu'au point de vue politique.

Le service de trésorerie de l'armée était entre les mains du payeur en chef; on ne pouvait, sans inconvénient, le distraire de ses importantes fonctions pour lui confier la mission de travailler à la réorganisation des finances mexicaines. L'Empereur avait envoyé au commandant en chef, sous le titre de commissaire extraordinaire, chargé de le seconder dans cette mission, un receveur général des finances de la Savoie, M. Budin.

Celui-ci, ancien sous-officier dans l'armée d'Afrique, était entré dans le service de la Trésorerie où il avait fait une rapide carrière. Mais ses qualités de bon comptable n'étaient point suffisantes pour la besogne dont il était chargé. Étranger aux études comme aux principes de l'économie politique, il n'avait en outre aucune connaissance du pays. Dès l'entrée dans Puebla, il proposa deux mesures financières aussi funestes l'une que l'autre, et le malheur voulut que le général Forey les approuvât.

Le 21 mai parurent deux décrets (dont le gouvernement français ordonna du reste la suppression dès qu'il en eut connaissance), qui avaient pour objet : le premier, d'interdire l'exportation non seulement des barres d'or et d'argent, mais encore des espèces monnayées, c'est-à-dire du numéraire; le second, d'ordonner le séquestre de tous les biens des personnes ayant combattu ou combattant l'intervention française.

C'était bouleverser à la fois toutes les situations de famille au dedans, et toutes les relations commerciales au dehors ¹. Ces deux décrets nous firent le plus grand tort : était-ce là notre esprit de civilisation, et ne venions-nous au Mexique que pour y établir une domination digne des temps barbares ?

Cependant Juarez ne se sentait plus en sûreté à Mexico. L'armée française s'avancait vers la capitale. On agita la question de savoir si on essaierait

1. Le 15 août 1863, le commandant en chef n'avait pas encore reçu l'ordre de rapporter ce décret, et la *Gazette officielle* publiait une liste de 67 maisons ainsi confisquées dans Mexico au préjudice de 38 propriétaires absents.

une défense quelconque, mais on y renonça bientôt. Toutefois Juarez, après avoir clos la session du Congrès, adressa à la nation une proclamation dans laquelle il jurait de continuer la guerre et de ne prêter l'oreille à aucune proposition contraire à l'indépendance et à l'honneur de la République. Immédiatement après il quitta Mexico, et se dirigea vers le nord, avec les troupes dont il disposait encore.

Abandonnée de toute force publique, cette grande ville de plus de deux cent mille habitants se trouvait dans une situation périlleuse. Les consuls de toutes les nations cherchèrent à armer les sujets étrangers, afin de créer une garde qui assurât la tranquillité de la ville; malgré leurs efforts, ils ne purent réunir que sept cents hommes. C'était insuffisant.

Aussi, le 4 juin, apprenant que le général Bazaine s'avancait sur Mexico, ils lui adressèrent une lettre collective pour le supplier « de vouloir bien hâter l'occupation de la capitale ». Cette lettre porte onze signatures, parmi lesquelles se trouvent celles des consuls généraux d'Angleterre, d'Espagne, des États-Unis, de Danemark, de Belgique, de Suisse, etc.

Dès le 31 mai, ils avaient déjà prévenu le général Forey, et lui avaient envoyé la même requête, tout en insistant pour que le corps auxiliaire de Marquez n'entrât dans la ville que lorsque les troupes françaises y seraient déjà.

Le général en chef, en réponse à cette demande, nomma le lieutenant-colonel de Potier, du 95^e de ligne, commandant de la place de Mexico, avec l'ordre de s'y rendre au plus vite. Cet officier partit aussitôt en avant avec une colonne de cavalerie. Il était

accompagné du payeur en chef, chargé des négociations financières destinées à assurer la solde de l'armée. Tous deux entrèrent les premiers dans Mexico, le 5 juin, avec leur faible escorte, que suivait le 1^{er} bataillon de chasseurs à pied.

Ils trouvèrent la ville dans le plus grand calme. Malgré les appréhensions des consuls, l'ordre n'avait pas été troublé. Le vieux général Salas exerçait les fonctions de gouverneur provisoire, et c'est avec lui qu'ils s'entendirent aussitôt pour régler la réception qui devait être faite à l'armée française.

Le programme en avait été arrêté par le commandant en chef lui-même, qui avait donné à ce sujet ses instructions au général Bazaine :

Je ferai mon entrée dans Mexico le 10... J'arriverai par la route du Penon, et je m'arrêterai d'abord à la garita de San-Lazaro, où je ferai une grande halte d'une heure. A dix heures, les troupes prendront les armes pour entrer en ville...

Il ajoutait à cet ordre un post-scriptum de sa main :

P.-S. Je tiens essentiellement à ce que l'on chante un *Te Deum* dans la cathédrale, auquel j'assisterai avec tous les officiers à mon arrivée.

Le corps de Taboada de la Pena et une batterie venant de Puebla pour Marquez formeront l'avant-garde après-demain et traverseront la ville...

Le général Forey était revenu sur sa première décision. Rassuré par les rapports reçus au sujet de l'attitude si calme de la ville, il avait pensé qu'on ne pouvait exclure complètement du cortège triom-

phal les alliés qui avaient combattu avec nous.

L'entrée solennelle était donc fixée au 10 juin. Un banquier, M. Martin Daran, avança quarante mille francs pour payer les arcs de triomphe, les guirlandes et les grands mâts qu'on devait dresser sur le parcours de la colonie française.

Il s'agissait de frapper les yeux et l'imagination des habitants de Mexico : la chose était facile. L'élément indien, qui forme le fond de la population, est prêt à toutes les soumissions : la longue habitude qu'il a contractée de toujours s'incliner devant la volonté d'un maître les lui rend faciles et naturelles ; il ne demande en retour qu'un peu de tranquillité, et l'on fait son bonheur avec quelques fêtes. Le spectacle qu'on lui offrit était éminemment propre à l'éblouir.

Toute l'armée, en tenue de campagne, défila à travers Mexico dans un ordre magnifique. Ces soldats, à l'allure martiale et dégagée, marchant avec un ensemble inconnu aux troupes indigènes, frappèrent d'une admiration d'autant plus grande la population mexicaine qu'ils possédaient, outre le prestige du vainqueur, cette auréole de gloire qui, partout alors, dans ces temps encore heureux pour la patrie française, précédait, accompagnait et suivait le drapeau aux trois couleurs !

Le général Salas, par un usage renouvelé de l'antique et bien que Mexico n'eût pas de portes, présenta solennellement les clefs de la ville au chef de l'armée française, et cette cérémonie, qui eût ailleurs ravivé le deuil et la tristesse chez les vaincus, n'excita que leur enthousiasme. De toutes parts éclatèrent les ac-

clamations, et le général Forey, qui les vit bruyantes et nombreuses et qui les crut durables et sincères, rêva, lui aussi, d'un lendemain sans nuages et d'un avenir sans troubles.

Tout ému de cette belle journée, il envoya au ministre de la Guerre une dépêche dithyrambique dont les termes dépassaient de beaucoup la portée de l'événement, mais qui était le reflet de la satisfaction que lui avait causée l'enthousiasme des populations, enthousiasme qu'il avait le tort de juger en le comparant à celui des populations d'Europe :

« Je viens d'entrer à Mexico à la tête de l'armée. C'est le cœur encore tout ému que j'adresse cette dépêche à Votre Excellence pour lui annoncer que la population de cette capitale tout entière a accueilli l'armée avec un enthousiasme qui tenait du délire. Les soldats de la France ont été littéralement écrasés sous les couronnes et les bouquets dont l'entrée de l'armée à Paris, le 14 août 1859, en revenant d'Italie, pourrait seule donner une idée. J'ai assisté à un *Te Deum* avec tous les officiers dans la magnifique cathédrale de cette capitale remplie d'une foule immense; puis l'armée, dans une admirable tenue, a défilé devant moi au cri de *Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice!*

» Après le défilé, j'ai reçu au palais du gouvernement les autorités qui m'ont harangué. Cette population est avide d'ordre, de justice, de liberté vraie. Dans mes réponses à ses représentants, je lui ai promis tout cela au nom de l'Empereur.

» Par la plus prochaine occasion, j'aurai l'honneur de vous donner de plus amples détails sur cette réception sans égale dans l'histoire, et qui a la portée d'un événement politique dont le retentissement sera immense. »

L'enthousiasme que le général en chef attribuait à la population de Mexico n'était rien, on le voit, à côté de l'enthousiasme qu'il éprouvait lui-même d'une manifestation plus bruyante que sincère et sous laquelle se dissimulaient l'indifférence des uns et l'hostilité des autres. Malheureusement dans sa joie le général Forey oubliait la prudence et la réserve qui eussent été si nécessaires dans sa situation, et l'on peut s'étonner qu'il n'ait pas mieux compris son rôle et surtout qu'il ne se soit pas abstenu de promettre « l'ordre, la justice et la liberté vraie au nom de l'Empereur », car l'Empereur ne l'avait nullement chargé de promettre tout cela. De plus, c'était contredire la fiction sous laquelle s'abritait l'intervention, puisque l'on ne cessait de répéter que la France n'avait point l'intention d'imposer un gouvernement quelconque au Mexique, mais bien de lui permettre de choisir librement son gouvernement.

Le surlendemain, le général en chef aggrava ses paroles maladroites en adressant aux Mexicains une longue proclamation où, après avoir rappelé sans nécessité les phases successives et malheureuses de la question militaire, il posait sans discrétion la question politique, formulant par avance le programme du gouvernement futur :

La solution, Mexicains, dépendra de vous. Soyez unis dans les sentiments de fraternité, de concorde, de véritable patriotisme; que tous les honnêtes gens, les citoyens modérés de toutes les opinions se confondent en un seul parti, celui de l'ordre; n'ayez pas pour but mesquin et peu digne de vous la victoire d'un parti sur un autre; voyez les choses de plus haut, abandonnez ces dénomi-

nations de libéraux, de réactionnaires qui ne font qu'engendrer la haine, que perpétuer l'esprit de vengeance, qu'exciter enfin toutes les mauvaises passions du cœur humain. Proposez-vous avant tout d'être Mexicains et de vous constituer en une nation unie, forte, par conséquent grande, parce que vous avez tous les éléments nécessaires pour cela.

C'est à quoi nous venons vous aider, et nous arrivons ensemble à créer un ordre de choses durable, si, comprenant les vrais intérêts de votre pays, vous entrez résolument dans les intentions de l'Empereur, que je suis chargé de vous exposer.

Ainsi, à l'avenir, il ne sera plus exigé aucune contribution forcée, ni réquisition de quelque nature et sous quelque prétexte que ce soit; il ne sera commis aucune exaction sans que leurs auteurs soient punis.

Les propriétés des citoyens, ainsi que leurs personnes, seront placées sous la sauvegarde des lois et des mandataires du gouvernement.

Les propriétaires de biens nationaux, qui ont acquis régulièrement et conformément à la loi, ne seront nullement inquiétés et resteront en possession de ces biens; les ventes frauduleuses seules pourront être l'objet d'une révision.

La presse sera libre, mais réglementée d'après le système des avertissements établi en France; deux avertissements entraîneront la suppression du journal.

L'armée sera soumise à une loi de recrutement modéré qui mettra fin à cette odieuse habitude de prendre de force et d'arracher à leur famille les Indiens et les laboureurs...

Les impôts seront réglés comme dans les pays civilisés, de manière que les charges pèsent sur tous les citoyens, proportionnellement à leur fortune...

La religion catholique sera protégée, et les évêques

seront rappelés dans leurs diocèses. Je crois que l'Empereur verrait avec plaisir qu'il fût possible au gouvernement de proclamer la liberté des cultes, ce grand principe des sociétés modernes.

Des mesures énergiques seront prises pour réprimer le brigandage, cette plaie du Mexique, qui en fait un pays à part dans le monde et paralyse tout commerce, toute entreprise d'utilité publique ou privée, qui, pour prospérer, a besoin de sécurité.

Les tribunaux seront organisés de manière que la justice soit rendue avec intégrité et qu'elle ne soit plus le prix du plus offrant et dernier enchérisseur.

Tels sont les principes essentiels sur lesquels s'appuiera le gouvernement à établir. Ce sont ceux des peuples de l'Europe qui se distinguent entre tous...

J'invoque le concours de toutes les intelligences, je demande aux partis de désarmer et d'employer désormais leurs forces, non à détruire, mais à fonder. Je proclame l'oubli du passé, une amnistie complète pour tous ceux qui se rallieront de bonne foi au gouvernement que la nation librement consultée se donnera.

Mais je déclarerai ennemis de leur pays ceux qui se montreront sourds à ma voix conciliatrice, et je les poursuivrai partout où ils se réfugieront.

Dès le 16 juin, avec une hâte extraordinaire et plus nuisible que profitable, « le général de division, sénateur, commandant en chef l'expédition française, considérant qu'il était urgent d'organiser les pouvoirs publics qui devaient remplacer l'intervention dans la direction des affaires du Mexique », signait d'après le rapport du ministre de l'Empereur, M. Du bois de Saligny, un décret ainsi conçu qui fut affiché sur les murs de la capitale :

ARTICLE PREMIER. — Un décret spécial désignera, sur la présentation du ministre de l'Empereur, trente-cinq citoyens mexicains qui formeront une junte supérieure de gouvernement.

ART. 2. — Cette junte supérieure se réunira dans le local qui lui sera assigné, deux jours après la publication du décret de sa nomination...

ART. 6. — La junte supérieure procédera à la nomination de trois citoyens mexicains qui seront chargés du pouvoir exécutif et de deux suppléants pour ces hautes fonctions...

ART. 10. — La junte supérieure s'adjoindra pour former l'assemblée des notables deux cent quinze membres, pris parmi les citoyens mexicains, sans distinction de rang ni de classe.

ART. 11. — Pour faire partie de l'assemblée des notables, il faudra être âgé de vingt-cinq ans au moins et n'être frappé d'aucune incapacité politique ou civile...

ART. 14. — L'assemblée des notables s'occupera, avant toute autre question, de la forme du gouvernement définitif du Mexique. Le vote sur cette question devra réunir au moins les deux tiers des suffrages exprimés.

ART. 15. — Dans le cas où cette majorité des deux tiers ne serait pas acquise après trois jours de scrutin, le pouvoir exécutif prononcera la dissolution de l'assemblée des notables et la junte supérieure procédera sans délai à la formation d'une nouvelle assemblée. Les membres de l'assemblée précédente pourront être réélus...

ART. 17. — La première session sera de cinq jours : elle pourra être prorogée par le pouvoir exécutif...

Ce décret était une faute énorme. Il était difficile de se montrer plus maladroit, de compromettre da-

vantage la cause qu'on entendait servir. Il était difficile de méconnaître plus complètement les intentions de l'Empereur, de travestir plus directement ses instructions.

Et cependant ce n'était pas faute de les connaître. Il semble que l'Empereur se fût défié de la précipitation du général en chef et de son ministre, car il avait pris soin, à maintes reprises, de tracer le plan qu'il entendait voir suivre au Mexique, quant à la question politique.

Le 4^{er} novembre 1862, il écrivit au général Forey :

J'apprends toutes les difficultés politiques que vous trouverez en arrivant à Mexico... Il m'est bien difficile d'ici de vous tracer une ligne de conduite bien arrêtée, mais voici les idées générales que je crois les plus pratiques : une fois maître du pays, il faudra que vous nommiez vous-même un gouvernement provisoire composé des hommes les plus recommandables et les plus dévoués à notre cause. Ce gouvernement devra vous aider à rétablir partout l'ordre et la régularité. Je vous envoie un Inspecteur général des Finances ¹.

Je tiendrais beaucoup à ce qu'Almonte fit partie de ce gouvernement provisoire. *L'ordre une fois établi, je crois qu'il faudrait, avant de réunir une Chambre quelconque, faire*

1. Cet inspecteur général était M. Villet, depuis conseiller maître à la Cour des Comptes. Tombé malade pendant la traversée, les médecins le firent débarquer à la Martinique pour revenir en France. Il fut remplacé dans sa mission au Mexique par l'inspecteur ordinaire qui l'accompagnait, M. Jacquême, dont la perspicacité financière et les hautes capacités ne furent pas assez utilisées par le général en chef ou par M. Budin. Il était du petit nombre de ceux qui avaient le courage de dire toute leur pensée et cela suffit pour qu'on le tint à l'écart. (Note d'Ernest Louet.)